

Historique

Durant de nombreuses années Maurice Béjart ne souhaitait pas que ses chorégraphies soient dansées après sa mort car, fort d'une expérience malheureuse, il craignait par-dessus tout que ses créations soient dénaturées.

Dans les années 1980, Maurice Berger, dit « Béjart », constitue à Tokyo une première fondation sous le nom de Fondation Béjart. En 1996, celle-ci est transférée à Zurich où elle figure au registre du commerce. Deux ans plus tard, le 28 juillet 1998, Maurice Béjart transfère le siège de cette fondation à Genève - avec inscription au registre du commerce.

En février 2007, il crée une deuxième fondation, La Fondation Maurice Béjart, enregistrée au registre du commerce du canton de Vaud qui recueillera sa succession et sera garante du maintien de la qualité d'exécution de l'oeuvre. Elle seule peut décider d'autoriser l'exécution d'une chorégraphie de Maurice Béjart.

L'existence de deux fondations alourdit considérablement les processus relatifs, d'une part, à l'encaissement des droits d'auteur et, d'autre part, à la distribution de bourses aux jeunes danseurs. D'où la décision des conseils des deux fondations de procéder à leur fusion, soit l'absorption de la Fondation Béjart, Genève, au bénéfice de la Fondation Maurice Béjart, Lausanne.

Le premier contrat de fusion a été signé en 2011, sur la base des comptes 2010 mais le processus a été suspendu, en 2012, suite à l'ouverture d'une procédure par le fils adoptif de Maurice Béjart, Eiji Berger.

Cette procédure a été réglée par un accord intervenu en septembre 2018. Les conseils des deux fondations ont alors repris leur entreprise de fusion. Un contrat en bonne et due forme est signé le 29 juin 2019.

La Fondation Maurice Béjart a été établie à Lausanne, en Suisse, où le chorégraphe a résidé dès août 1987 et jusqu'à son décès. La fondation a pour but principal de contribuer à la formation des danseurs ainsi qu'au soutien d'artistes des milieux de la danse tombés dans le besoin, la contribution au financement de productions de première qualité et le soutien financier de Compagnies de danse, plus particulièrement dans le canton de Vaud. En dernier lieu, la Fondation peut statutairement, financer des projets de recherche médicale qui pourraient concerner principalement les danseurs.

Sa principale source de revenus provient des droits d'auteurs reçus lors de la représentation du répertoire de Maurice Béjart dont elle est propriétaire. Elle peut aussi bénéficier de dons.

Elle a donné une licence d'exploitation pour la Suisse (en exclusivité) et le monde au Béjart Ballet Lausanne créée lors de l'installation de Maurice Béjart à Lausanne. Elle conclut également des contrats ponctuels avec de grandes institutions mondialement connues pour des représentations de certains ballets.

Acteur clé de la conservation et promotion du patrimoine chorégraphique du XXe siècle, la Fondation Maurice Béjart continue de jouer un rôle important dans le monde de la danse. En soutenant, notamment, la transmission de son répertoire à de nouvelles générations de danseurs et de chorégraphes et en collaborant avec des institutions de danse et des compagnies professionnelles.